

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2019
N°94/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE DEUX DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : F. DIETRICH, E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : S. KOENIG à S. CHABANY, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, B. PERRIER à M. RIOU, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nicole LEGROS est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RENOUVELLEMENT DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame Christelle GUERIN, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, qui souhaite proroger son temps partiel pour une durée hebdomadaire fixée à 50 % du temps plein, pour une nouvelle année, à compter du 6 janvier 2020.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour le renouvellement du temps partiel de Madame Christelle GUERIN à hauteur de 50 % pour une durée d'un an, soit du 6 janvier 2020 au 5 janvier 2021 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 03 décembre 2019

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

